

chaque cas, comme il a été relevé dans les neuf provinces : vieillesse, 1,301; accidents, 1,283 (y compris 184 cas par suite d'explosions et 97 par suite de blessures de guerre); de naissance, 816, dont 763 étaient aveugles avant l'âge d'un an; maladies contagieuses, 414; maladies du système nerveux, 255; effort visuel et surmenage, 103; causes mal définies, 1,050.

*Ayant une occupation rémunérée.*—En 1931, il y avait dans les neuf provinces 6,971 aveugles âgés de 15 ans et plus. De ce nombre 1,271 furent enregistrés comme ayant une occupation rémunérée, dont 1,115 hommes et 156 femmes. Les premiers représentaient 28·6 p.c. des 3,892 aveugles du sexe masculin âgés de 15 ans et plus. Toutefois, comme il a été indiqué déjà, la cécité est plutôt une infirmité du vieil âge alors qu'une grande proportion des aveugles du sexe masculin ne travaillent plus. En dehors des aveugles âgés de plus de 65 ans, il n'y avait que 2,085 aveugles du sexe masculin entre 15 et 65 ans. Sans aucun doute quelques-uns parmi les 1,115 aveugles ayant une occupation rémunérée étaient âgés de plus de 65 ans. D'une façon générale il est possible de dire qu'environ 50 p.c. des aveugles du sexe masculin entre 15 et 65 ans gagnaient quelque argent. Des 1,271 aveugles des deux sexes ayant une occupation, 699 travaillaient à leur propre compte et 572 pour d'autres. Voici les principales occupations des aveugles : dans l'agriculture, 437; dans les manufactures, 276; dans le commerce, 179 et dans l'administration et les professions, 155.

**Sourds-muets.**—La surdi-mutité, contrairement à la cécité, est avant tout une infirmité de naissance ou du bas âge. En 1931, on a enregistré dans les neuf provinces 6,767 sourds-muets. Dans 60·48 p.c. des cas l'infirmité a commencé à la naissance; 28·18 p.c., entre la naissance et l'âge de 5 ans, et 5·60 p.c. entre 5 et 10 ans. A ce sujet, il est intéressant de noter que sur 5,969 sourds-muets âgés de 10 ans et plus en 1931, 4,335 ou 72·6 p.c. étaient reconnus comme ayant de l'instruction, y compris ceux qui pouvaient lire seulement. Des 1,624 sourds-muets âgés de 50 ans et plus, 67·7 p.c. avaient de l'instruction tandis que 74·4 p.c. des 4,345 sourds-muets entre 10 et 50 ans étaient instruits. En 1931 le nombre de sourds-muets âgés de 5 à 19 ans s'élevait à 2,160 : de ce nombre 1,056 ou 49 p.c. ont été enregistrés comme fréquentant l'école, tandis que 66·32 p.c. de ceux de 10 à 14 ans allaient à l'école.

*Causes de surdi-mutité.*—En 1931 sur un total de 6,767 sourds-muets dans les neuf provinces, il y avait 4,084 cas dont l'infirmité provenait de causes congénitales et pour la majorité d'entre eux datait de la naissance. Voici entre autres quelles en étaient les causes les plus sérieuses avec le nombre de cas correspondants : maladies contagieuses, 1,199 (la principale était la scarlatine, soit 401 cas); maladies du système nerveux, 361; autres maladies, 421; et violence externe, 221. Dans ces cas où la cause a été attribuée aux maladies ou à un accident, l'infirmité s'est développée, dans la plupart, alors que le malade n'avait pas 5 ans.

*Ayant une occupation rémunérée.*—Dans les neuf provinces, lors du recensement de 1931, sur 5,191 sourds-muets âgés de 15 ans et plus 1,968 (1,720 hommes et 248 femmes) ont été enregistrés comme ayant une occupation rémunérée : 752 dans l'agriculture, 544 dans les manufactures, 165 dans le service domestique et 292 dans les emplois non spécifiés ou sans métier. Le nombre de sourds-muets du sexe masculin qui avaient un emploi rémunéré s'élevait à 1,720 sur un total de 2,794 âgés de 15 ans et plus. Contrairement aux aveugles, dont plus de la moitié de ceux qui avaient un emploi rémunéré travaillaient pour leur propre compte, la grande majorité des sourds-muets occupés (1,577 sur 1,968) sont des employés.